



Minversheim

# MIN' ACTUS



N°15 – Février 2022

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 21 FEVRIER 2022

#### ➤ Comptes de Gestion 2021 du Budget de la Commune et du Budget annexe du Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune » et du « Budget annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2021, présentés par le Trésorier – Comptable de SAVERNE,

- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de Gestion du budget principal de la « Commune » et du « Budget annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2021 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

#### ➤ Approbation des comptes administratifs 2021

### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	601 855,02 €	808 276,69 €
DEPENSES	239 403,93 €	820 763,49 €
EXCEDENT/DEFICIT	362 451,09 €	-12 486,80 €
EXCEDENT GLOBAL	349 964,29 €	

### BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	75 066,08 €
DEPENSES	74 332,77 €
EXCEDENT	733,31 €

➤ **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021**

❖ **Budget Principal de la Commune :**

Constatant le déficit d'investissement de 12 486,80 €, l'excédent de fonctionnement de 362 451,09 € et statuant sur les restes à réaliser (dépenses 18 000,00 €, recettes 81 000,00 €) les résultats sont affectés comme suit :

- Investissement : 12 486,80 € au déficit d'investissement reporté.
- Fonctionnement : 362 451,09 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

❖ **Budget Annexe du Restaurant Scolaire**

Le résultat de fonctionnement de 733,31 € est affecté à l'excédent de fonctionnement reporté.

➤ **Budget Primitif 2022 du Budget annexe du Restaurant Scolaire**

Dépenses de Fonctionnement : 90 500 €  
Recettes de Fonctionnement : 90 500 €

➤ **Décompte des charges de fonctionnement du Restaurant Scolaire pour les communes adhérentes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient la participation de la commune d'Alteckendorf aux charges de fonctionnement liées au Restaurant Scolaire (électricité, eau, chauffage) à un forfait de 400,00 € pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, du 01/01/2021 au 31/12/2021, les frais de secrétariat s'élèvent à 1 478,00 € et se répartissent selon le nombre d'enfants comme suit :

- Alteckendorf : 469,00 € (1478/63 X20)  
- Ettendorf : 516,00 € (1478/63 X 22)  
- Minversheim : 493,00 € (1478/63 X 21)

Le Maire est chargé d'établir les titres de recettes à reverser à la commune de Minversheim: Alteckendorf (869,00 €) et d'Ettendorf (516,00 €).

➤ **Salle polyvalente : réparations consécutives à un sinistre**

La salle polyvalente a été récemment victime de vandalisme : une vitre a été brisée et le garde- corps arrière détruit à plusieurs endroits. Nous en profitons pour remplacer la porte donnant sur la tribune qui avait été endommagée il y a quelques années. Les travaux de réparations d'un montant de 1 860,92 € HT pour la porte et 665,80 € HT pour le reste, ont été confiés à l'entreprise MKO Services.

Ces sinistres ont fait l'objet de déclarations auprès de notre assurance.

➤ **Création de poste**

La commune a créé un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15/35ème à compter du 01/04/2022 pour l'entretien de la mairie et des écoles.

➤ **Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.**

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante

réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

➤ Chasse : approbation d'une candidature

Suite au dépôt de candidature par l'Association de Chasse du Koppenberg et Environs et de l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse réunie le 21 février 2022, le Conseil Municipal donne son agrément à la candidature de M. Pierre THOLOZAN domicilié à Minversheim.

➤ Motion pour le maintien du droit local en Alsace Moselle

Le Conseil Municipal de Minversheim demande à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul sur la durée annuelle du travail, le droit de ses agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires. Il demande à ce que la durée annuelle de travail de ses agents soit fixée à 1 593 heures.

## ETAT CIVIL

### Naissance :

23/01/2022 : **Adèle BRAUN**, fille de Loïc BRAUN et Perrine LEIDNER, 18 rue de L'arc-en-Ciel.

*Bienvenue à elle et félicitations aux heureux parents !*

### Décès :

28/01/2022 : **Gabrielle SPITZER**, décédée à l'âge de 71 ans.

*La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille en deuil.*

## COMMUNIQUES

### Attention aux travaux rue de l'Eglise



« **La Collectivité européenne d'Alsace** (CeA) vous informe que la rue de l'Eglise (RD 100) et la rue Haute (jusqu'au niveau de la cour de l'Espace 4) **seront barrées du 14 au 18 mars 2022** en raison de travaux de rénovation de la couche de roulement.

En vous priant de vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée pendant la durée des travaux. »

### Enquête Publique : Modification 1 du PLUi

L'enquête publique concernant la modification n°1 du PLUi se déroulera **du lundi 14 mars 2022 au jeudi 14 avril 2022 inclus**.

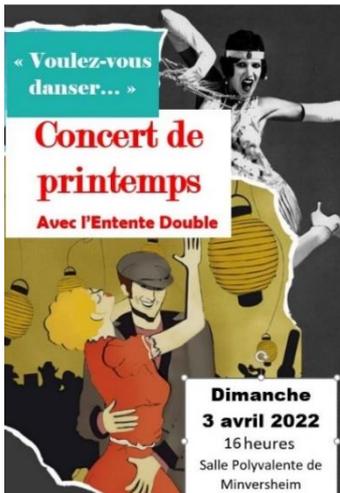
Les modifications pour Minversheim se résument principalement à la suppression de 4 emplacements réservés. Le plan est consultable en mairie pendant les heures de permanences.

A noter sur  
votre agenda

## **DON DU SANG**



La prochaine collecte de sang aura lieu le **lundi 14 mars de 17h à 20h** à la salle polyvalente. Venez nombreux !



## **CONCERT DE L'ENTENTE MUSICALE DOUBLE M**

L'Entente Musicale Double M organise son traditionnel concert de printemps

**le 3 avril 2022 à 16H à la salle polyvalente de Minversheim.**

Le thème de cette année : « Les Danses de Salon tout en Musique ».

Le concert sera suivi d'une petite collation.

## **AVERTISSEMENT**

### **Déjections canines**

Malgré les différentes relances publiées dans les bulletins communaux successifs, les incivilités liées aux déjections canines perdurent dans notre village (trottoirs, prés et prairies).

Nous sommes donc dans l'obligation de durcir notre politique. Dorénavant tous les signalements avérés ou flagrants délits seront suivis d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et passibles d'une contravention de 1ère classe. Il en sera de même pour les tags qui matérialisent les déjections non ramassées.

## **La fibre internet est arrivée à Minversheim !**

Depuis mi-février 2022, la fibre internet, tant attendue, est dans notre village.

Petit point sur quelques questions que vous pouvez-vous posez :

- *Quels opérateurs sont disponibles ?*  
Pour le moment, seul SFR, Orange et Free peuvent mettre en place la fibre, mais dans quelques mois d'autres opérateurs seront proposés.
- *Que va m'apporter la fibre ?*  
Tout d'abord un débit internet minimum de 1 gigabit/seconde, soit 200 fois plus rapide que l'ADSL, et 3 fois plus rapide que le câble. Puis des services

supplémentaires comme la TV haute définition, l'accès à des contenus multimédias (streaming, replay, ...)

- *Pour quoi faire ?*

Plusieurs services disponibles : Accès internet, Télévision, Téléphonie, Multimédia, Domotique, Email, ...

- *La technologie :*

La fibre optique fonctionne par l'envoi d'une source laser lumineuse dans les câbles, jusqu'à l'intérieur du domicile. Cette fibre est insensible à la corrosion et aux perturbations électriques, c'est un gage de fiabilité par rapport aux anciennes technologies.

- *Que choisir ?*

Les opérateurs vous proposent tous des abonnements permettant au minimum d'accéder à internet avec WIFI, d'avoir un bouquet TV (sans les bouquets payants), et le téléphone illimité vers les fixes, mobiles nationaux et certaines destinations étrangères. Sont inclus dans les offres le matériel (box, box tv, parfois répéteur Wifi).

- *Les prix :*

Variable d'un opérateur à l'autre, avec au minimum un engagement d'un an. Attention si vous changez d'opérateur, le prix est très intéressant la première année, mais vérifiez bien si vous n'êtes plus engagé avec votre opérateur actuel et si vous ne devez pas payer des indemnités de résiliation. Également, si vous décidez de rester chez votre opérateur, prenez le temps de l'appeler pour négocier une remise commerciale sur le réengagement.

- *Le déploiement :*

Après une prise de rendez-vous, un technicien passera chez vous pour mettre en place la fibre du quartier jusque dans votre domicile. Attention, de ne pas laisser installer la fibre n'importe comment : percements, colle, agrafes au-dessus des portes, ... Le technicien doit effectuer un travail soigné et reprendre le cheminement actuel de l'ancien accès internet, mais parfois des difficultés techniques peuvent compliquer les choses. Il faut alors discuter avec le technicien pour obtenir la meilleure solution.

Penser également au multiples prises téléphones ou d'alarme existantes qui doivent être utilisables comme avant.

- *Le téléphone :*

Possibilité de reprendre votre numéro actuel (portabilité) d'un opérateur à un autre. C'est le nouvel opérateur qui se charge des démarches. Pour ceux qui ont encore une ligne séparée de l'internet, vous pouvez conserver cette ligne indépendamment de la

mise en place de la fibre internet : ne vous faites pas avoir par les discours commerciaux !

- *La télévision :*

La plupart des box TV (décodeur TV) propose de brancher votre antenne hertzienne afin de conserver les chaînes TNT, et notamment les chaînes allemandes.

- *La messagerie :*

Si vous changez d'opérateur, et que vous aviez une adresse email terminant par votre ancien opérateur (exemple dupont@orange.fr), vous allez perdre cette adresse. Votre ancien email disparaît entre 1 et 6 mois après résiliation. Pensez à faire « une réponse automatique » indiquant votre nouvelle adresse sans attendre la fin du délai.

Si vous rencontrez des difficultés de raccordement ou de compréhension, vous pouvez demander assistance à la CCPZ.



## **NOUS CONTACTER**

### **Mairie :**

**Secrétaire :** Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : [mairie.minversheim@payszorn.com](mailto:mairie.minversheim@payszorn.com)

Site Internet : <https://www.minversheim.payszorn.com>

Permanences : lundi de 14 h à 16h , mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

### **Le Maire :**

Bernard Lienhard

06.70.38.19.63

[bernard.lienhard@estvideo.fr](mailto:bernard.lienhard@estvideo.fr)

### **Les Adjointes :**

Franck Lang

06.85.58.20.42

[franlang@estvideo.fr](mailto:franlang@estvideo.fr)

Pascal Maillet

06.99.53.84.66

[p.m.a@free.fr](mailto:p.m.a@free.fr)

Brigitte Vacelet

06.06.84.11.99

[brigitte.vacelet355@orange.fr](mailto:brigitte.vacelet355@orange.fr)

